

Chapitre 1

L'utilisation du terme « vulnérabilité » par l'Organisation Internationale pour les Migrations



Marie-Laurence Flahaux

Démographe, IRD, LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ. -IRD

Destination

Origine

Protection

Pays de transit

Ce chapitre est paru dans :
Adjamagbo A., Gastineau B., Golaz V., Ouattara F. (2019). La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues. Les Impromptus du LPED, n°6, Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU – IRD), Marseille, 133 p.

Le concept de « vulnérabilité » est de plus en plus utilisé dans les discours des acteurs étatiques et des organisations internationales à propos des migrations internationales. Ce court chapitre analyse et discute la façon dont l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) utilise ce terme pour caractériser les populations concernées par la migration avant leur départ, pendant le voyage et après leur arrivée dans le pays de destination. Renvoyant au dilemme auquel fait face cette organisation en raison de sa dépendance vis-à-vis des pays développés qui œuvrent pour un renforcement des frontières, il suggère que le rôle de protection auprès des migrants est bien plus faible que celui qu'elle revendique.

The concept of «vulnerability» is increasingly used in the discourses of state actors and international organisations about international migration. This chapter analyses and discusses how the International Organisation for Migration (IOM) uses this term to characterise migrant populations before their departure, during their journey and after their arrival in the destination country. Referring to the dilemma that the IOM faces in relation to its dependence on developed countries that are strengthening border controls, it suggests that the protective role of IOM could be weaker than the one that the organisation claims.

Introduction

Le concept de « vulnérabilité » est de plus en plus utilisé dans les discours des acteurs étatiques et des organisations internationales à propos des migrations internationales, notamment par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Il apparaît pour caractériser les populations à diverses étapes de la migration : (a) celles qui vivent dans des lieux affectés par une dégradation de l'environnement en raison du changement climatique (*i.e.* avant leur départ) ; (b) celles qui sont en route, dans des pays de transit, et qui peuvent avoir ou avoir eu recours à des passeurs (*i.e.* pendant leur voyage) ; et (c) celles qui vivent dans des conditions

difficiles à l'étranger (*i.e.* après leur arrivée dans le pays de destination). Le concept de « vulnérabilité » fait référence à des situations de risques et attire l'attention sur le fait que les populations concernées nécessitent une protection particulière. Cependant, comme ce court chapitre entend le montrer, l'utilisation de ce terme par l'OIM peut généraliser arbitrairement certaines situations et manquer de nuance ; les actions entreprises en vue de réduire la vulnérabilité peuvent passer sous silence les motivations de l'organisation ou le contexte dans lequel elle œuvre ; enfin, ces actions peuvent aussi engendrer d'autres vulnérabilités.



Photo 1 : Lutte contre l'immigration clandestine (© Photo IRD – Florence Boyer – www.indigo.ird.fr).

I. Migration et vulnérabilité dans le contexte du changement climatique

L'impact du changement climatique sur les flux migratoires fait l'objet d'une attention croissante, et l'OIM est très engagée sur ce sujet. Elle définit les migrants environnementaux comme étant « les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent »¹. L'OIM met en œuvre des projets avec l'idée de minimiser autant que possible la migration induite par des facteurs environnementaux et de contribuer à réduire la vulnérabilité des populations exposées à des risques environnementaux².

Le terme de « migrant environnemental » est problématique en soi, car on peut difficilement isoler l'effet des facteurs environnementaux de celui des facteurs politiques, économiques et sociaux (Piguet, Pécoud et de Guchteneire, 2011 ; Gemenne, 2011). Les discours et les projets sur le sujet, qui pointent les dégradations environnementales comme un facteur important de la migration, considèrent les migrants comme des objets passifs répondant systématiquement à des forces externes, et non comme des êtres développant des stratégies (Flahaux & de Haas, 2016). Ces discours sous-entendent aussi que tous les individus vivant dans des lieux menacés par l'environnement migrent, alors que ce sont généralement surtout ceux qui ont les ressources nécessaires qui

se déplacent. Des recherches, notamment sur les migrations africaines, ont en effet démontré que les personnes les plus pauvres ou vivant dans les pays les plus pauvres ont de plus faibles chances de migrer (Flahaux de Haas, 2016 ; González-Ferre, Kraus, Baizán, Beauchemin, Black & Schoumaker, 2013).

¹ http://publications.iom.int/system/files/pdf/climatechange_fr_29nov.pdf (p.2)
² <http://www.environmentalmigration.iom.int/fr/projects>

II. Migration et vulnérabilité dans les pays de transit

L'OIM est également active dans les pays de transit. En décembre 2016, l'OIM et l'Union européenne ont lancé une initiative pour la protection des migrants le long des routes migratoires de Méditerranée centrale et leur réinsertion en Afrique, afin d'« aider les pays africains à faire face aux besoins urgents de protection et aux décès de migrants le long des routes migratoires en Méditerranée centrale et pour améliorer la gouvernance des migrations »³. Ce type d'initiative se trouve dans la continuité de projets menés auparavant, notamment en Libye (Brachet, 2016). Un des objectifs est de favoriser les retours volontaires des migrants bloqués et vulnérables dans les pays de transit. Selon le commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement, « les migrants se retrouvent souvent bloqués le long des routes migratoires en Afrique et en Méditerranée, incapables d'aller plus loin. À ce stade, loin de chez eux et sans argent, ils sont confrontés à des choix difficiles pour survivre ou poursuivre leur chemin. Ils sont victimes de réseaux criminels et font l'objet de trafics ou de traites de toutes sortes ».⁴

Si les conditions précaires des migrants bloqués aux frontières de l'Europe ne sont pas remises en doute, ce type de discours a tendance à considérer que toutes les routes migratoires des Africains passent par la traversée du Sahara et de la Méditerranée, et que leur présence dans les pays de transit peut s'inscrire dans la durée. Ce type de croyance, renforcée par les images des médias montrant des migrants sur des embarcations surchargées ou derrière les barbelés des enclaves espagnoles, est

également très présente dans l'opinion publique. Or, comme des enquêtes menées auprès de migrants africains en Europe l'ont montré, la grande majorité d'entre eux ont migré directement depuis leur pays d'origine vers l'Europe, et l'avion est le moyen de transport le plus souvent emprunté (Schoumaker, Flahaux, Schans, Beauchemin, Mazzucato & Sakho, 2013). Les passeurs sont souvent aussi pointés du doigt en tant que responsables des décès des migrants en mer. Les gouvernements et les organisations internationales, telle que l'OIM, disent qu'il importe de contrôler davantage les frontières pour combattre la migration irrégulière et empêcher les migrants à tenter le voyage vers l'Europe. Cependant, la mise en œuvre de nouvelles mesures pour lutter contre la migration irrégulière et contre tous les dangers qu'elle implique est très susceptible d'échouer parce que ce sont les contrôles aux frontières qui obligent les migrants à prendre plus de risques, à emprunter des routes dangereuses et à recourir aux passeurs pour traverser les frontières. Les migrants sont avant tout des victimes des politiques migratoires restrictives des pays de destination. La « traite » ou le « trafic » est une conséquence des contrôles aux frontières et non une cause des migrations, comme cela est souvent affirmé.⁵ Afin de protéger les migrants en transit, qu'elle considère comme « bloqués », l'OIM leur propose des programmes d'aide au retour volontaire pour retourner dans leur pays d'origine. Des recherches ont comparé les discours des bénéficiaires sénégalais d'un retour « volontaire » revenus d'un pays de transit avec ceux de responsables de ces programmes, et mettent en évidence

un certain décalage. Les responsables des programmes de retour tiennent les discours de leur institution qui souhaite le retour durable dans leur pays des migrants qui étaient en transit ; ils estiment que les migrants de retour ont fait le choix de revenir au Sénégal, où ils ont plus de chances de vivre mieux. Cependant, les migrants, eux, disent qu'ils sont retournés en raison de la situation de dénuement dans laquelle ils étaient en transit, et ils déplorent souvent le fait que l'aide financière et logistique qui leur a été octroyée (par l'OIM) n'est pas suffisante pour mettre sur pied une activité durable dans leur pays d'origine, comme ils l'avaient espéré ; se trouvant dans une nouvelle situation de vulnérabilité, il n'est pas rare qu'ils pensent à un nouveau départ (Flahaux & Kabbanji, 2013).

Comme le démontre J. Brachet au sujet de l'action de l'OIM en Libye, malgré son étiquette d'organisation humanitaire en temps de guerre et de protection des migrants, cette organisation joue un rôle important dans le système de surveillance et de contrôle des frontières des pays européens, et participe activement à la lutte contre la migration irrégulière, quels que soient les besoins et la volonté des migrants (Brachet, 2016). Les projets qu'elle met en œuvre bénéficient plus aux Etats qui la financent qu'aux migrants eux-mêmes (Ashutosh & Mountz, 2011).

³ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-4404_fr.htm

⁴ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-4404_fr.htm

⁵ de Haas H. (2013), Smuggling is a reaction to border controls, not the cause of migration, <http://heindehaas.blogspot.co.uk/2013/10/smuggling-is-reaction-to-border.html>

III. Migration et vulnérabilité des migrants dans les pays de destination

L'OIM considère comme migrants vulnérables nécessitant une protection et une assistance spéciales dans les pays de destination : les enfants migrants séparés de leurs parents ou non-accompagnés, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les personnes déplacées, les migrants dans les pays en crise, les victimes de traite ou de trafic, les migrants issus de groupes minoritaires tels que les Roms, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes, et ceux ayant des besoins humanitaires particuliers.⁶

À ce niveau, notons que le degré de vulnérabilité peut dépendre de nombreux facteurs, et que les facteurs énumérés par certaines organisations comme l'OIM ne sont pas toujours ceux perçus par les migrants eux-mêmes. Le problème est que la parole est trop rarement donnée à ces derniers. Ainsi, parfois, certains migrants sont qualifiés de victimes, alors qu'eux-mêmes ne se considèrent pas comme tels. C'est le cas d'une jeune femme d'Europe de l'Est qui, ayant quitté son pays pour subvenir aux besoins de sa famille, pratique la prostitution (de rue) en Europe. Dans sa propre histoire qu'elle a écrite, elle souligne que, le plus difficile, pour elle, ce n'est pas son travail, mais la peur d'être expulsée (Burlacu, 2009). Son récit contraste avec les discours d'« experts » sur le « trafic » des filles de l'Est, publié par l'OIM.⁷



Photo 2 : Restitution des travaux de recherches sur

Conclusion

le sol en Afrique du Sud (© IRD – V. Chapelot – www.indigo.ird.fr).

En premier lieu, l'utilisation du terme « vulnérabilité » participe au renforcement d'idées reçues sur les migrations. En deuxième lieu, en faisant référence aux situations d'urgence et de précarité dans lesquelles se trouvent les migrants, ce terme souligne le rôle de protection de l'OIM, mais passe sous silence le rôle important de surveillance et de contrôle des migrations que joue pourtant cette organisation. A ce titre, le vocabulaire utilisé par l'OIM pour qualifier les migrants en situation irrégulière, tantôt « victimes » et « vulnérables », tantôt « illégaux » et « invasifs », démontre que le rôle de protection qu'elle revendique doit être relativisé (Brachet, 2016). Enfin, en troisième lieu, les solutions que l'OIM propose pour protéger les populations vulnérables, par le biais des programmes d'aide au retour « volontaire », sont parfois elles-mêmes sources de nouvelles vulnérabilités.

L'utilisation du terme « vulnérabilité » renvoie au dilemme auquel fait face l'OIM. L'organisation est au service des pays développés dont elle dépend financièrement, mais qui ont pour objectif de mettre en œuvre des politiques pour renforcer leurs frontières, ce qui engendre des effets néfastes pour les migrants. Cependant, en tant qu'organisation internationale et apparentée au système de l'ONU, elle « devrait œuvrer à des politiques migratoires dans l'intérêt de tous les États, respectueuses des droits fondamentaux » comme le soulignent A. Pécoud et M. Grange (2018).

Le terme « vulnérabilité » est présent dans la rhétorique de l'OIM pour décrire la situation des individus susceptibles de recevoir son aide, que ce soit avant leur (potentielle) migration, pendant leur voyage, ou après leur arrivée dans les pays de destination. Cependant, comme ce court chapitre l'a mis en avant, l'analyse des discours que l'OIM véhicule à ce sujet et des programmes qu'elle met en œuvre appellent à trois remarques.

⁶ <https://www.iom.int/migrant-assistance-and-protection>

⁷ Voir, par exemple : http://publications.iom.int/system/files/pdf/who_next_victim.pdf

Ashutosh I. et Mountz A.

- 2011, « Migration management for the benefit of whom? Interrogating the work of the International Organization for Migration ». *Citizenship Studies* 15(1):21–38.

Brachet J.

- 2016, « Policing the Desert: The IOM in Libya Beyond War and Peace ». *Antipode*, 48: 272–292. doi: 10.1111/anti.12176

Burlacu R.

- 2009, *La vie qu'on a. L'histoire d'une fille de l'Est*, Paris, Editions Pepper/L'Harmattan, 347 p.

Flahaux M.-L. and de Haas, H.

- 2016, « Migration from, to and within Africa : the role of development and states », *Comparative Migration Studies*, 4 (1), DOI: 10.1186/s40878-015-0015-6

Flahaux M.-L., Kabbanji L.

- 2013, « L'encadrement des retours au Sénégal : logiques politiques et logiques de migrants » in: Beauchemin, C., Kabbanji, L., Sakho, P., Schoumaker, B., *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*, Paris : INED/Armand Colin, 241-279.

Gemenne F.

- 2011, « Why the numbers don't add up: A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes ». *Global Environmental Change*, 21, (Supplement 1), S41–S49. doi:10.1016/j.gloenvcha.2011.09.005.

González-Ferrer A., Kraus E., Baizán P., Beauchemin C., Black R., Schoumaker B.

- 2013, « Factors of Migration between Africa and Europe: Assessing the Role of Resources, Networks and Context. A Comparative Approach », MAFE Working Paper 22, http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/22089/wp22_determinantssynthesis.en.2.fr.pdf

Pécoud A., Grange M.

- 2018, « Les dilemmes de l'Organisation internationale pour les migrations », *The Conversation*, 3 juillet 2018, <https://theconversation.com/les-dilemmes-de-lorganisation-internationale-pour-les-migrations-99170>

Piguet É., Pécoud A. et de Guchteneire, P.

- 2011, « Changements climatiques et migrations : quels risques, quelles politiques ? ». *L'Information géographique*, vol. 75,(4), 86-109. doi:10.3917/lig.754.0086 ;

Schoumaker B., Flahaux M.-L., Schans D., Beauchemin C., Mazzucato V., Sakho P.

- 2018, « African Migration: Diversity and Changes », in : Beauchemin, C., *Migration between Africa and Europe*, Springer-Verlag, New-York, 35-79.